



# La Feuille de route ministérielle

---

Groupe de travail avec les OS

16 janvier 2018

# Les objectifs de la politique interministérielle d'égalité femme/homme

- **Lutter contre les stéréotypes sexistes et favoriser la mixité professionnelle**
- **Améliorer l'insertion professionnelle des femmes et promouvoir l'égalité dans l'emploi entre les femmes et les hommes**
- **Améliorer le partage des responsabilités parentales et l'articulation des temps de vie ( professionnelle / personnelle)**
- **Prévenir et lutter contre le sexisme, les discriminations, les violences à l'encontre des femmes**
- **Évaluer régulièrement les avancées de cette politique en matière d'égalité**

# **Le protocole d'accord de mars 2013 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique**

**Il s'organise autour de quatre grands thèmes :**

- **le rôle du dialogue social dans la mise en oeuvre de la politique d'égalité professionnelle**
- **la mise en place d'une politique volontariste de suppression des inégalités salariales et d'accompagnement des femmes et des hommes dans leur parcours professionnel au sein de la fonction publique**
- **un meilleur partage des responsabilités parentales et une articulation vie professionnelle/exercice de la responsabilité familiale améliorée**
- **la prévention des violences sexuelles et sexistes sur les lieux de travail**

# La politique d'égalité femme/homme au MAA

## Égalité professionnelle pour les agents du MAA

Un rapport de situation comparée dans toutes les structures ayant un CT

Veiller à la mixité des nominations

Former à l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes sexistes

Parvenir à l'égalité de traitement en matière de rémunérations, de parcours professionnels et de retraites

Concevoir des organisations de travail au bénéfice de l'égalité professionnelle

Renforcer les plans d'actions contre les violences, le harcèlement sexuel et sexiste

Prévoir un plan de communication adapté

# La politique d'égalité femme/homme au MAA

- **Politique d'égalité dans l'enseignement agricole**

Former contre les stéréotypes sexistes et sur les droits sexuels

Favoriser la mixité professionnelle et l'insertion professionnelle

Plan d'actions contre les violences et les discriminations

- **Égalité des droits dans le monde agricole**

Parité ou mixité dans les instances représentatives et décisionnelles

Protection sociale des femmes : retraites, congés maternité, accès aux formations

Favoriser l'entreprenariat et l'insertion professionnelle des femmes

Promouvoir l'égalité dans l'emploi entre les femmes et les hommes

Prévenir contre les violences faites aux femmes

# Diversité : présence et valorisation de populations différentes, éviter les discriminations

**Une discrimination est un traitement moins favorable subi par une personne par rapport à une autre dans une situation comparable. Cela peut toucher le domaine de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la formation, de l'accès aux biens et aux services, de l'accès aux soins et aux services sociaux sur le fondement d'un des critères prohibés par la loi :**

- L'âge
- L'apparence physique
- L'état de santé
- Le Handicap
- La situation de famille
- L'identité sexuelle
- L'origine
- Les activités syndicales
- L'appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie , à une nation, à une « race » , à une religion
- la vulnérabilité particulière résultant de sa situation économique, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que français,
- Le sexe
- Les mœurs
- La grossesse
- Les caractéristiques génétiques
- Le lieu de résidence
- L'orientation sexuelle
- Le patronyme
- Les opinions politiques

# La Feuille de route 2018- 2020 du MAA

## QUATRE AXES

- Un État exemplaire dans l'application des principes d'égalité et de diversité ;
- Faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité au sein de la communauté de travail du MAA ;
- Promouvoir l'égalité filles-garçons et la lutte contre les discriminations dans l'enseignement agricole ;
- L'égalité réelle en agriculture et dans les entreprises agricoles.

# La Feuille de route du MAA

## AXE 1 : L'État exemplaire

- **Objectif 1 : Un Ministère exemplaire dans sa GRH**

**Engagement 1.1** : Structurer les organes de pilotage des politiques égalité et diversité au MAA

**Engagement 1.2** : Présenter chaque année au comité technique ministériel (CTM) la feuille de route pour la diversité et l'égalité professionnelle du MAA et son bilan.

**Engagement 1.3** : Signer un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes propre au MAA

**Engagement 1.4** : Compléter le bilan social comparé du MAA en faisant des analyses plus nombreuses dans le domaines égalité femmes/hommes.

**Engagement 1.5** : Veiller à respecter les textes qui imposent des obligations en matière de nominations<sup>1</sup> et de parité des instances professionnelles représentatives

**Engagement 1.6** : Déposer la candidature du Ministère pour le double label Égalité et Diversité : rédiger le dossier de candidature et conduire toute la procédure nécessaire auprès de l'AFNOR et des OS.

- **Objectif 2 : État garant de l'égalité dans l'action publique**

**Engagement 2.1** : Pousser les opérateurs du MAA à s'engager vers les labels Égalité et Diversité.

**Engagement 2.2** : Favoriser les offres des prestataires exemplaires dans le cadre des commandes publiques.

**Engagement 2.3** : Intégrer systématiquement l'égalité femmes/hommes dans les études d'impact des projets de textes pris par le ministère. 8

---



# La Feuille de route du MAA

## *AXE 1 : L'État exemplaire*

- **Objectif 3 : Renseigner le document de Politique transversale égalité (DPT-Égalité)**

**Engagement 3.1** : Suivre attentivement les indicateurs qui figurent dans le DPT Égalité pour le MAA

**Engagement 3.2** : Le Ministre s'est engagé à établir un budget sensible au genre à titre expérimental durant la mandature

- **Objectif 4 : Faire connaître l'engagement du ministère en faveur de la diversité**

**Engagement 4.1** : Communiquer en externe (site internet, brochures) sur la politique menée par le MAA en matière d'égalité et de diversité

# La Feuille de route du MAA

## ***AXE 2 : Faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention des discriminations au sein de la communauté de travail du MAA***

### **• Objectif 5 : Lutter contre les agissements sexistes et les discriminations**

**Engagement 5.1** : Inscrire la formation sur les discriminations et les stéréotypes dans le cursus de formation obligatoire des acteurs de la GRH.

**Engagement 5.2** : Proposer à tous les agents du MAA de se former sur les critères de discrimination, les stéréotypes et la laïcité.

**Engagement 5.3** : Veiller, à chaque niveau de communication, à la mise en oeuvre de la convention pour une communication publique sans stéréotype de sexe signée par le ministre de l'agriculture en janvier 2017.

### **• Objectif 6 : Professionnaliser le recrutement et la gestion des mobilités au MAA**

**Engagement 6.1** : Veiller à une plus grande diversité dans la composition des jurys de concours.

**Engagement 6.2** : Rédiger des guides pour le recrutement et la mobilité interne

**Engagement 6.3** : Organiser l'enregistrement et la traçabilité de toutes les phases de recrutement.

**Engagement 6.4** : Améliorer l'accès à l'information pour les candidats à l'emploi public.

# La Feuille de route du MAA

## ***AXE 2 : Faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention des discriminations au sein de la communauté de travail du MAA***

### **• Objectif 7 : Créer une cellule de signalement et de traitement des discriminations**

**Engagement 7.1** : Lancer début 2018 une expérimentation en interne

**Engagement 7.2** : Évaluer le fonctionnement de cette cellule interne après 12 mois d'existence.

**Engagement 7.3** : Assurer le suivi juridique des situations de discriminations détectées.

### **• Objectif 8 : Atteindre l'objectif de 40 % d'encadrement supérieur d'un même sexe au MAA et dans ses établissements.**

**Engagement 8.1** : Rendre obligatoire, à chaque niveau pertinent, l'élaboration d'un rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle (DRAAF, EPL, Opérateurs).

**Engagement 8.2** : Organiser et alimenter le vivier des cadres

**Engagement 8.3** : Favoriser la mixité dans les postes de direction d'établissement d'enseignement agricole (supérieur ou technique).

**Engagement 8.4** : Tout en tenant compte des caractéristiques de chaque établissement, faire des propositions pour améliorer la représentation des femmes dans les instances des différents établissements sous tutelle.

# La Feuille de route du MAA

## ***AXE 2 : Faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention des discriminations au sein de la communauté de travail du MAA***

- **Objectif 9 : Mener une politique volontariste de suppression des inégalités salariales entre les femmes et les hommes**

**Engagement 9.1** : Identifier les éventuelles discriminations existant dans le système de rémunération et de promotion au MAA.

**Engagement 9.2** : Chercher toute solution contribuant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels.

- **Objectif 10 : Lever les obstacles à l'égalité professionnelle**

**Engagement 10.1** : Améliorer l'articulation des différents temps de vie au bénéfice de l'ensemble des agents.

**Engagement 10.2** : Évaluer comment la charte des temps est mise en œuvre dans les services

**Engagement 10.3** : Aider à la mise en place d'un réseau féminin, de systèmes de parrainage, pour favoriser la mixité et l'avancement professionnel.

- **Objectif 11 : Faire connaître l'engagement du ministère en faveur de la diversité**

**Engagement 11.1** : Définir un plan de communication interne sur la politique diversité et égalité femmes/ hommes du MAA qui en présente les enjeux, les plans d'actions mis en œuvre, les bilans.

# La Feuille de route du MAA

## ***AXE 3 : Promouvoir l'égalité filles-garçons et la lutte contre les discriminations dans l'enseignement agricole***

- **Objectif 12 : Formation des jeunes à la lutte contre les stéréotypes**
- **Objectif 13 : Mixité des métiers**
- **Objectif 14 : Lutte contre les violences à l'école**
- **Objectif 15 : Agir dans les établissements d'enseignement agricole pour lutter contre les discriminations et développer la diversité**

## ***AXE 4 : L'égalité réelle en agriculture et dans les entreprises agricoles***

- **Objectif 16 : Soutenir les projets portés par les femmes en agriculture et mieux accompagner la création d'entreprises agricoles par des femmes**
- **Objectif 17 : Favoriser la parité dans les divers organes de gouvernance placés sous l'autorité du MAA et dans les instances représentatives agricole**
- **Objectif 18 : Égalité sociale pour les agricultrices**
- **Objectif 19 : Lutter contre les violences envers les femmes en milieu rural**